

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES ETCHEMINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-GONZAGUE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tenue le **7 décembre 2021** à 18h30 heures, à la salle du conseil de l'édifice municipal sous la présidence de madame Lucie Gagnon, mairesse, et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Siège #1 - Madame Nancy Dumas
Siège #3 - Madame Colette Brulotte
Siège #4 - Monsieur Sylvain Gilbert
Siège #5 - Monsieur Bernard Giguère
Siège #6 - Monsieur André Boutin

Le siège #2 est vacant

Les membres présents forment le quorum. Madame Vicky Giguère, directrice générale, agit comme secrétaire.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après constatation du quorum, la mairesse, Madame Lucie Gagnon déclare la séance ouverte, il est 18h30.

2021-12-200

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nancy Dumas
D'adopter l'ordre du jour avec l'ajout du point 3.2 - Politique de reconnaissance des élus et des pompiers volontaires.

- 1 - OUVERTURE DE SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - SUJETS À DISCUTER
 - 3.1 - Embauche employé de voirie
 - 3.2 - Politique de reconnaissance des élus et des pompiers volontaires
- 4 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 5 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3 - SUJETS À DISCUTER

2021-12-201

3.1 - Embauche employé de voirie

CONSIDÉRANT QUE le jury composé de Monsieur André Boutin, Monsieur Benoît Roy et Madame Vicky Giguère s'est rencontré le 1er décembre dernier;

CONSIDÉRANT l'entrevue satisfaisante avec le candidat ainsi que son expérience pertinente au sein de la municipalité.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Bernard Giguère

DE procéder à l'embauche de Monsieur Keven Marquis aux conditions discutées par le conseil municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-12-202

3.2 - Politique de reconnaissance des élus et des pompiers volontaires

CONSIDÉRANT QUE la municipalité possède déjà une politique de reconnaissance de ses employés;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de reconnaître également le travail des élus et des pompiers volontaires.

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire reconnaître l'apport à la municipalité de Madame Nancy Dumas qui cumule 20 ans en tant qu'élue et de Monsieur Claude Roy qui a été élu pendant 20 ans ainsi que pompier volontaire pendant plus de 30 ans.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Bernard Giguère

DE réviser la politique de reconnaissance des employés pour y inclure les élus et les pompiers volontaires;

D'offrir des cartes cadeaux de valeur symbolique à Madame Nancy Dumas et Monsieur Claude Roy.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

2021-12-203

5 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nancy Dumas

QUE la séance soit levée à 19h02.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Lucie Gagnon
Mairesse

Vicky Giguère
Directrice générale

Je, Lucie Gagnon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Lucie Gagnon
Mairesse